

Atelier 4 : Partenariat praticiens-universitaires dans la construction de la formation

IRREDUCTIBILITE ENTRE PSYCHOLOGIES UNIVERSITAIRES ET PRATICIENNES

Nadine Proia-Lelouey¹

Nous pouvons signaler deux dispositifs à Caen qui rendent compte d'une collaboration universitaires-praticiens :

1/ L'existence, même si pour le moment il n'est pas formalisé en tant que tel, d'une sorte de comité de pilotage de la formation en master 2 professionnel de psychologie clinique et pathologique où les universitaires et les professionnels échangent sur les besoins en matière de formation et surtout sur les modalités de sélection à l'entrée (ce qui reste une question fort délicate voire douloureuse pour nous).

Précisons que les professionnels sont systématiquement présents à l'audition d'entrée qui constitue l'épreuve d'admission (l'admissibilité se fait sur critères universitaires). Ils sont aussi présents, depuis quelques années, à la soutenance du *mémoire clinique* de fin d'année. En effet, le mémoire demandé à l'étudiant en fin de cursus professionnel n'a rien du modèle classique universitaire tel que pratiqué en master 1. Il s'agit d'une élaboration de la clinique (individuelle et organisationnelle) observée et actée durant le stage. A la soutenance sont normalement présents un des collègues professionnels qui participe aux auditions (et souvent intervient dans la formation) et le référent de stage.

2/ L'existence d'une convention Université de Caen / APPS (Association des Psychologues : Pratiques et Savoirs) pour la mise en place d'un dispositif de formation continue sous forme de groupes d'analyse des pratiques.

Il a fallu un long temps d'élaboration pour arriver à la mise en place de cette convention ce qui a retardé la mise en place d'un premier groupe qui fonctionne maintenant depuis un an. Notons que nous avons pu ainsi mettre au jour une méfiance mutuelle d'un secteur vis-à-vis de l'autre et une méconnaissance des professionnels au regard du système universitaire actuel.

L'origine de ce projet est justement une réflexion entre quelques professionnels de la région et quelques universitaires sur les besoins en matière de formation continue et sur l'idée que les DU et DIU qui fleurissent un peu partout ne correspondent pas vraiment aux besoins des psychologues et restent trop assujettis au modèle « professoral » universitaire. DU et DIU qui contribuent à la balkanisation de la fonction de psychologue et qui ne permet pas aux jeunes (et moins jeunes) praticiens de saisir les enjeux communs de leur pratique. Ils se retrouvent ainsi souvent, dans le champ de la clinique, assujettis à une spécialité médicale (et au pouvoir médical) reproduisant un émiettement du sujet déjà largement à l'œuvre dans le champ médical.

¹ Psychologue clinicienne, Professeur de Psychologie clinique Caen

Notre perspective est de leur offrir un dispositif où ils peuvent confronter et réfléchir sur leur pratique, un espace où ils peuvent saisir les enjeux sociétaux, institutionnels et inconscients de leurs pratiques à l'abri des modèles universitaires et médicaux.

Le 4 décembre 2010

Réactions suite aux Assises et réflexions ultérieures

Diverses choses m'ont marquée :

- Une méconnaissance du système universitaire pourtant dispensateur de la formation. Méconnaissance de l'évolution de l'Université ces dernières années qui en crispe encore davantage les enjeux fondamentaux.

Les enseignants-chercheurs sont de plus en plus pris dans les injonctions paradoxales des tutelles et en particulier par celle de l'extension de leurs missions : aux trois missions classiques : recherche, pédagogie, administration (celle-ci jamais reconnue, de plus en plus chronophage), s'adjoint maintenant celle de l'insertion professionnelle... ce qui ferait de nous des super agents de l'ANPE !

Or nous ne sommes évalués (et rien n'a changé dans ce domaine quoi qu'on en dise) que sur notre activité de recherche, avec là aussi une injonction paradoxale : faire de la recherche mais en s'auto-finançant, ce qui oblige à de nouvelles compétences telles que la gestion et le marketing en plus de celles de chercheur.

Tout ceci pour dire que le format proposé pour la formation ne dépend pas d'enjeux intrinsèques à la formation mais d'enjeux propres au système universitaire actuel. Or ce constat pourtant banal, est, me semble-t-il, dénié : tout le monde fait comme s'il n'existait pas...

A partir de là, nous avons tout le panel possible au sein de l'université : de ceux qui surfent cyniquement là-dessus pour accroître leur « surface universitaire » à ceux qui essaient de réduire cette contradiction du mieux qu'ils peuvent... Je pense me situer du côté de ces derniers mais je fais régulièrement l'amer constat qu'il m'arrive de faire fi de mes convictions en matière de formation quand les enjeux universitaires sont au premier plan...

- Une autre méconnaissance me frappe également ; cela m'est paru vraiment nettement à la lecture du texte de Serge Blondeau : les *objets* de la psychologie ne sont pas *l'objet* du psychologue or l'objet du psychologue ne peut avoir droit de cité à l'Université. Non pas par refus obstiné des universitaires mais parce qu'admettre cet objet, ce serait scier les branches sur lesquelles ils/nous sont/sommes assis (et plutôt mal assis actuellement).

Je pense de plus en plus qu'il y a une irréductibilité entre les psychologies *universitaires* et la psychologie *praticienne* même si les psychologies universitaires constituent un socle de connaissance pour la psychologie praticienne. Et quoi qu'en dise S. Blondeau, c'est bien de la psychologie clinique dont on parle là, une fois celle-ci dégagée de son assujettissement à la psychanalyse car, pour avoir travaillé plus de dix ans à définir la psychologie clinique, je n'ai trouvé qu'une coquille vide sauf, justement, à la penser comme cette psychologie *praticienne* dont il parle.

On pourrait ainsi dire que cette psychologie *clinicienne* ou *praticienne* ne peut avoir le droit de cité à l'Université que si elle joue au caméléon et se présente comme champ d'un savoir transmissible sur le mode académique alors même qu'elle est une praxis impossible à transmettre sur ce mode : allez donc transmettre la notion *d'attitude empathique envers le sujet* dans un amphithéâtre de 300 personnes ! C'est un gag auquel je me livre pourtant chaque année...

- Encore une chose que je retire de ces Assises : c'est la dépendance des professionnels à l'égard de l'Université qui en fait un lieu aimé, envié, haï... J'ai entendu des professionnels se plaindre d'avoir perdu leur statut de chargé de cours, oubliant justement que chargé de cours n'est pas un statut... La plainte, individuelle de surcroît, ne me paraît pas être un mode adapté pour que le champ professionnel se voit reconnaître une vraie place au sein de l'Université. S. Blondeau et J. Maillard pensent que c'est par la recherche (la recherche *praticienne*) que cette reconnaissance pourrait se faire. Je suis assez d'accord avec eux mais pour avoir sollicité des professionnels à participer, voire mettre en œuvre des dispositifs de recherche, je n'ai rencontré que de la frilosité au mieux, la chaise vide au pire... Le *Recherche* du temps FIR est rarement au RV...

« Frilosité » me semble vraiment un mot adapté pour parler de mes rencontres avec les professionnels (sauf quelques-uns bien sûr). Au cours des Assises, dans l'atelier où j'intervenais, je n'ai senti personne intéressé par notre dispositif de formation postuniversitaire sous forme de groupe d'analyse des pratiques... Aucune question sur le dispositif pourtant original puisqu'il s'agit à la fois d'un modèle de formation continue qui sort totalement du registre académique (en opposition aux DU) et d'un observatoire de l'évolution des pratiques et des enjeux de la profession.

Autre frilosité : quand je me déplace dans des services pour des propositions de recherche, je sens immédiatement une angoisse chez les psychologues dont il serait judicieux de mieux cerner les enjeux... Une recherche pour quoi faire ? Et la clinique, vous oubliez la clinique ? Comme s'il y avait une totale impossibilité de penser l'articulation des deux champs. Comme si de la clinique, nous universitaires, nous n'en savions rien...

Alors quoi faire ? S. Blondeau ou J. Maillard parlent de doctorat d'exercice ou encore de doctorat professionnel. Manière d'obliger les jeunes à se consacrer à cette recherche ? Manière de les obliger à penser et à élaborer leurs pratiques ? Je ne sais si c'est la bonne réponse : je vois beaucoup de mes anciens étudiants revenir après quelques années d'exercice avec le projet de faire une thèse. Mes expériences d'encadrement tendent actuellement à me montrer que c'est une fausse réponse à une question qui se situe ailleurs : du côté d'une interrogation sur leur pratique, leur place, leur devenir et je ne pense pas que le dispositif de la thèse soit le bon pour répondre à ces questions...

On me répondra qu'il s'agit non d'une thèse de recherche mais d'une thèse d'exercice. Certes mais doit-on alors adopter le format de 3 ans ? Sous quelles modalités ? Doit-on parler de *recherche* clinique comme le fait S. Blondeau ? Terme que nous avons justement banni dans notre master 2 de psychologie clinique et professionnel pour éloigner l'étudiant du modèle de la recherche et lui permettre de *penser* la clinique (individuelle et organisationnelle) dans sa dynamique propre.

Je pense que s'il faut parler de doctorat (pour le bac + 8), il faut l'associer à l'idée *d'internat*. Doctorat d'exercice dans le cadre d'un internat où Université et profession seraient représentées de façon égalitaire (ce qui soit dit en passant, pose la question actuellement en circulation de l'instance ordinale). Internat dont l'organisation serait à réfléchir du côté d'une formation par la pratique supervisée avec - comme pour l'internat de médecine- l'obligation d'avoir connu plusieurs types de lieu d'exercice relevant de champs institutionnels différents.

Demeure pour moi la question de la gestion du cursus universitaire ; c'est-à-dire en particulier, la question de la gestion des flux. Si on pense le grade de licence comme un grade universitaire général, on peut dissocier réussite à ce grade et entrée dans une formation professionnalisante. Cela implique bien une *première* sélection à l'entrée du master.

Par ailleurs, si on veut rester cohérent avec ce que je disais précédemment de l'internat d'exercice, il ne pourrait s'agir que d'un master transversal aux champs sous-disciplinaires de

la psychologie... Si le grade de licence ouvrait aux objets de la psychologie, le grade de master devrait ouvrir à l'objet du psychologue.

De plus, tant la sortie du grade de master que celle du grade de doctorat doivent faire l'objet d'une évaluation. Alors quid des éventuels recalés ? La décision de ne pas valider la formation de quelqu'un qui arrive en bout de cursus de master est très difficile à prendre pour des raisons humaines évidentes, qu'en sera-t-il alors quand il faudra sanctionner négativement un cursus de huit années ?

Mais là, « je fais un rêve » ... en dehors de tout le contexte actuel de l'Université qui ne prête aucunement à une véritable réflexion sur ce qu'est une formation professionnalisante, tout en en ayant reçu les missions.